







Mairie d'Orléans www.orleans.fr

Sommaire

p3 Édito p5 Le temps scolaire p8 La restauration et le temps repas p10 Les services périscolaires p14 La réussite éducative p15 Le carrefour des parents p16 Les accueils de loisirs p20 L'Espace Famille



Nombreux sont ceux qui accompagneront leurs enfants à l'occasion de cette rentrée 2011. Et, le soir venu, chacun écoutera avec attention, voire avec attendrissement, le récit de cette première journée.

Comme chaque été, les écoles se sont préparées à cette reprise en complément à tout ce qui a été entrepris en matière de réfections et d'entretien. Cette année, l'attention s'est portée sur les remplacements de menuiseries extérieures, apportant confort acoustique et thermique dans les bâtiments. De plus, trois nouvelles cours de récréation ont été rénovées, soit un total de 29 depuis 2002, pour un budget de plus de deux millions d'euros.

Nous nous sommes attachés également à vous simplifier la vie sur le plan administratif. Après le logiciel Concerto, qui présente l'avantage de rassembler toutes les activités et options de vos enfants en une seule facture, la dématérialisation se poursuit. L'étape suivante, attendue dans les prochains mois, sera l'ouverture d'un "portail familles", qui vous permettra d'avoir libre accès à votre dossier et à vos factures.

Par ailleurs, une nouvelle disposition voit le jour cette année en matière de Quotient Familial. Ce sera désormais le QF de la Caisse d'Allocations Familiales qui sera pris en compte dans un objectif de simplification et d'un calcul au plus juste des revenus.

La Mairie poursuit ses objectifs de développement durable. La proportion en aliments bio dans les cantines a été doublée entre 2009 et 2011. Cette démarche, associée à celle d'achats responsables (produits labellisés, produits locaux...), nous permettra d'être très au-delà de la réglementation fixée par le Grenelle 2 de l'environnement. En outre, dans les écoles, les projets environnementaux se développent, sous la forme de jardins pédagogiques et d'animations ou de sorties tout au long de l'année.

Parents, enfants, soyez assurés que la Mairie déploiera les efforts nécessaires pour mener à bien la part qui lui revient dans le bon fonctionnement des écoles. Et surtout, nous espérons vivement que cette rentrée s'inscrira comme un jour heureux dans le livre de vos souvenirs.



Serge GROUARD Maire d'Orléans, Député du Loiret



Bénédicte Maréchal Adjoint au Maire pour l'Education

Buy-ill

NOUVEAUTÉ

PRISE EN COMPTE DES QF CAF OU MSA POUR L'ENSEMBLE DES GRILLES TARIFAIRES

La tarification de certaines prestations municipales (restauration scolaire, accueil du périscolaire du matin et du soir, aide aux devoirs, ateliers éducatifs, accueil de loisirs, classes de découverte) est basée sur le quotient familial. La Mairie d'Orléans a fait le choix à partir de la présente rentrée de baser la tarification des activités sur le Quotient Familial CAF et non plus le Quotient Familial Ville.

La grille tarifaire de chaque activité fait donc désormais apparaître un nouveau barème avec des tranches différentes.

- Si vous bénéficiez d'un quotient familial calculé par la CAF ou la MSA, c'est ce quotient familial qui est retenu par la Mairie.
- Si vous ne disposez pas d'un quotient familial calculé par la CAF ou la MSA, la Ville calcule ce quotient selon les mêmes règles que la CAF, à partir des informations que vous devez fournir dans le formulaire qu'elle a établi à cet effet.

Ce formulaire est disponible dans les Mairies de proximité et à l'Espace Famille (Place de l'Etape - Tél : 02.38.79.26.82.). En 2011, les nouveaux quotients familiaux seront établis en Juillet et Août et entreront en application en Septembre.

Le personnel municipal

La Mairie d'Orléans met à disposition des écoles les moyens et le personnel pour assurer l'entretien des locaux dans les 67 écoles, les Accueils de loisirs et les péricentres de la ville (190 agents d'entretien).

En maternelle, la Mairie affecte un nombre d'A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) équivalent au nombre de classes de l'école pour assurer l'assistance aux enseignants dans leur prise en charge des enfants (160 A.T.S.E.M). Sur les temps périscolaires, 32 référents coordonnent l'activité des animateurs et interviennent dans tous les domaines cités dans la rubrique "activités périscolaires". Des équipes de maintenance territorialisées assurent la maintenance des jeux de cours et les interventions techniques courantes dans les écoles et les accueils de loisirs.

Pour coordonner le tout, 28 personnes travaillent au sein de la Direction de l'Education, avec le soutien d'autres Directions (Patrimoine, Espace public...).

1. Le temps scolaire

Les projets environnement et jardins

La Mairie d'Orléans encourage le financement des projets dont l'objectif est de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et de les responsabiliser dans leur rôle d'éco-citoyen. Dans ce cadre sont développés de nombreux jardins pédagogiques où les enseignants amènent les enfants à expérimenter la croissance des plantes, à fleurir leur école et à mieux connaître le milieu naturel.



Le développement durable

L'Agenda 21 rédigé par la Mairie d'Orléans en mars 2006 comporte des actions qui s'adressent aux enfants :

- Respecter l'environnement

Des animations pédagogiques spécifiques sont proposées aux classes pour apprendre aux enfants à mieux connaître et protéger la planète : visites des stands des "Journées du Développement Durable", visites des ruches du Jardin des plantes, participation aux ateliers du "Festival de Loire".

- Consommer autrement

Dans le cadre de la restauration scolaire, des produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable sont servis aux enfants qui bénéficient à l'occasion d'explications sur les modes de production de ces aliments. Par ailleurs, la Société SOGERES a décidé le ramassage des barquettes de service en vue de leur recyclage.

- Réduire les exclusions

La Mairie travaille à établir un programme d'aménagement de certaines écoles pour qu'elles puissent accueillir des enfants handicapés (handicaps visuels, moteurs, ...). Les rencontres intergénérationnelles se développent pour associer personnes âgées et enfants des écoles lors de sorties et d'activités festives.

- Apprendre la citoyenneté

Les visites pédagogiques de la Mairie s'adressent aux classes de cycle 3 qui découvrent la salle du conseil municipal, le rôle et les missions d'une Mairie. Par la mise en place du tri sélectif du papier et des corps creux dans toutes les écoles d'Orléans, les élèves de maternelle et d'élémentaire apprennent les éco-gestes du tri pour économiser les ressources. Le travail se poursuivra en partenariat avec les écoles pour permettre de développer petit à petit les bons réflexes à acquérir.

Le sport

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants en matière d'éducation physique, la Mairie d'Orléans met à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs, finance les transports pour y accéder, ainsi que les éducateurs sportifs ou intervenants diplômés d'État et permet ainsi, en fonction des projets pédagogiques des enseignants, des initiations à des disciplines sportives variées. Depuis 2010, la Mairie a travaillé en partenariat avec l'Éducation nationale à rationaliser les transports afin notamment de prendre en



compte les travaux du tramway et de favoriser les déplacements à pieds.

Les nouvelles technologies

Toutes les écoles élémentaires bénéficient aujourd'hui de postes informatiques mis en réseau ainsi qu'un ordinateur portable et un vidéo projecteur sur une table mobile. La Mairie d'Orléans et l'Éducation Nationale travaillent en concertation à l'amélioration de ces équipements.

L' aide à la réalisation de projets

En complément de toutes ces actions, la municipalité finance ponctuellement des projets pédagogiques de toutes natures, présentés par les enseignants et étudiés par la Commission de l'Éducation.

Les classes de découverte

Elles s'adressent quasi exclusivement aux classes élémentaires, l'objectif étant que chaque enfant ait pu partir une fois au cours de sa scolarité, sous réserve des propositions faites dans chaque école.

Chaque année, entre 70 et 80 projets proposés par les écoles et validés par l'Éducation Nationale sont mis en œuvre grâce au concours financier de la Mairie d'Orléans (et du Conseil Général pour les séjours d'au moins une semaine), les familles y contribuant en fonction de leur Quotient Familial.

L' éducation artistique



Consciente de l'importance des matières artistiques dans l'épanouissement des enfants, la Mairie d'Orléans a développé des actions qui permettent aux élèves de cycle 2 et de cycle 3 de se familiariser avec diverses pratiques culturelles pendant le temps scolaire.

Chaque année, plus de 1000 enfants sont concernés. L'objectif est de permettre à une classe de travailler, pendant un an, avec un artiste (chorégraphe, musicien, plasticien, photographe, auteur-illustrateur) et de mener à bien avec lui une réalisation qui

peut être une pièce chantée, une chorégraphie, un montage photographique ou une œuvre plastique.

D'autres ateliers conduits avec des intervenants des établissements culturels de la Mairie d'Orléans (Musée des Beaux Arts, réseau des bibliothèques, service archéologiques et conservatoire de musique) permettent aux enfants de s'initier à différents domaines artistiques.

Ces actions se terminent chaque année par des spectacles, notamment au Théâtre Gérard Philipe et par des expositions à la Médiathèque, qui permettent aux enfants de présenter leurs productions.

L' initiation musicale

Sur la base des projets déposés par les enseignants dans les écoles situées en Z.E.P., la Mairie d'Orléans favorise la découverte de la musique en faisant intervenir des DUMISTES (Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire) qui permettent aux enfants de s'initier à la pratique instrumentale et à la découverte des sons.

2. La restauration et le temps repas

La Restauration scolaire: Depuis 2003, et à nouveau pour 7 ans depuis le 1^{er} septembre 2009, la fabrication des repas, leur distribution dans les écoles et les Accueils de loisirs, et la facturation aux familles sont confiées à la société SOGERES. Le contrat reprend les engagements du précédent sur la qualité et s'engage à développer l'apport de produits bio et de mesures en faveur du développement durable afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. 20% de produits bio devraient être servis en 2012. Les repas sont fabriqués à partir d'une cuisine centrale selon le procédé de la liaison froide qui garantit les meilleures conditions d'hygiène alimentaire. La diététicienne de la Mairie contrôle l'élaboration des menus tant sur le plan de l'équilibre que sur la qualité nutritive, et veille sur les conditions de mise en œuvre du contrat passé avec la Société SOGERES.

Le temps repas: Lors de cette pause dans leur journée de classe, les enfants sont encadrés par du personnel municipal, agents d'entretien en élémentaire et A.T.S.E.M. en maternelle. Avant ou après le repas, des ateliers éducatifs ou animations ludiques peuvent être proposés aux enfants encadrés, suivant les activités, par des animateurs du secteur périscolaire, des intervenants spécialisés ou des agents de l'école.

Une Charte de bonne conduite des enfants a été élaborée en concertation avec les directeurs, les parents élus et les agents du temps repas. Elle est

diffusée et commentée à tous les enfants à la rentrée scolaire. Cette Charte précise les consignes à respecter pour que le temps repas se déroule dans des conditions optimum.

Allergies alimentaires : en cas d'allergie alimentaire, un PAI (projet d'accueil personnalisé) est mise en place à la demande des familles avec le directeur de l'école, les parents et la mairie au vu du certificat d'un allergologue. La Mairie d'Orléans ne fournit pas de repas de substitution mais peut autoriser, suivant les cas, que les familles fournissent un panier repas. Dans ce cas un tarif particulier est appliqué.

Visite des restaurants scolaires : Les parents élus en conseil d'école peuvent solliciter auprès de l'Elue la possibilité de déjeuner dans le restaurant scolaire de l'école de leur(s) enfant(s).

L'inscription : A la rentrée, une fiche d'inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires sera distribuée à chaque enfant par le référent périscolaire de l'école. Celui-ci est chargé de la gestion des inscriptions en cohérence avec la capacité du restaurant scolaire. Les enfants de T.P.S. (toute petite section) ne sont pas accueillis à la restauration.

Les repas occasionnels : Les tickets sont à retirer dans l'école, auprès de ce même référent. Les repas doivent être réservés 48h à l'avance. Ils font l'objet d'une facturation en fin de mois.

La facturation: Elle est faite sur la base des repas réellement commandés chaque matin et est adressée mensuellement, à terme échu. Pour que ce système fonctionne, les familles doivent pouvoir communiquer, au moins 48h à l'avance, tout changement prévu dans le rythme de l'abonnement. Chaque matin, un pointage précis est effectué avant 9h30; à cette heure, chaque jour, toutes les informations utiles sur la présence ou l'absence de l'enfant au repas doivent avoir été signalées à l'enseignant, faute de quoi le repas sera facturé. Ces éléments sont repris et détaillés dans un "Règlement restauration famille" qui sera joint aux fiches d'inscription à la restauration.

TARIFS 2011

| Tarifs selon quotients familiaux CAF | Tarifs Repas | Tarifs Kits panier- repas |
|--|-----------------|---------------------------------|
| A tranche < 374.22 | 0.46€ | 0,37€ |
| tranche comprise entre 374.23 et 474.76 | 1.06€ | 0,90€ |
| tranche comprise entre 474.77 et 575.22 | 1.55€ | |
| Tranche comprise entre 575.23 et 674.99 | 2.01€ | |
| Tranche comprise entre 675 et 775.38 | 2.34€ | |
| Tranche comprise entre 775.39 et 876.38 | 2.79€ | |
| Tranche comprise entre 876.39 et 974.28 | 3.11€ | 1,42 € |
| H Tranche comprise entre 974.29 et 1 076.26 | 3.46€ | |
| l Tranche comprise entre 1 076.27 et 1 176.78 | 3.63€ | |
| J Tranche > 1 176.79 | 3.79€ | |

| Tarifs indépendants des quotients familiaux | Tarifs Repas | Tarifs Kit panier- repas |
|--|-----------------|--------------------------------|
| enfants abonnés non orléanais | 5,13€ | 1,67€ |
| enfants occasionnels non orléanais | 5,72€ | |
| adultes | 5,84€ | |
| enfants occasionnels orléanais | 4,34€ | |
| Enfants scolarisés à l'école Spécialisé les Capucins | | |
| enfants orléanais à partir du code 10 (goûter et collation compris) | 3,94€ | |
| enfants non orléanais (goûter et collation compris) | 4,19€ | |

LES BARÊMES FONT L'OBJET DE NOUVELLES TRANCHES ET LES TARIFS SONT DÉSORMAIS CALCULÉS EN FONCTION DE VOTRE QF CAF OU MSA

3. Les services périscolaires

Les accueils périscolaires sont organisés à partir de 7h30 le matin. Les dispositifs du soir fonctionnent jusqu'à 18h00 au plus tard et dans la limite d'1h30 d'accueil maximum.

L'inscription aux activités :

Pour toutes les écoles, cela se traduit dès le jour de la rentrée par la distribution aux familles d'une fiche d'inscription unique aux activités périscolaires et à la restauration. Cette fiche, qui devra être retournée dans les meilleurs délais au référent périscolaire permet de recueillir les prévisions d'inscription de chaque enfant à chaque dispositif (accueil du matin et / ou du soir, aide aux devoirs, restauration). Elle sera pré-remplie avec vos coordonnées et sera également l'occasion de procéder à des modifications si nécessaire.

Pièces à fournir :

Attestation d'assurance extrascolaire

La facturation:

Chaque mois la facture est le reflet des consommations réelles de votre (vos) enfant(s). Ces factures, envoyées et gérées par l'Espace famille, doivent être réglées soit auprès du référent de l'école pour un paiement par chèque ou chèque CESU, soit auprès d'une mairie de proximité ou directement auprès de l'Espace Famille pour tous types de paiements (ou en crèche pour les familles ayant des enfants en structure petite enfance et à l'école). Il est désormais possible de les régler également auprès du service chargé de l'accueil et des inscriptions pour les accueils de loisirs (chèque, espèces, chèques CESU, carte bancaire). En cas de non paiement, une lettre de rappel à l'ordre est systématiquement envoyée à la famille. Tous les 3 mois, les arriérés sont transmis à la Trésorerie Municipale qui déclenche alors la procédure de mise en recouvrement.

Prélèvement automatique :

Dès la rentrée ou à tout moment, vous pourrez opter pour le paiement par prélèvement automatique. Il vous suffira de remplir l'imprimé prévu à cet effet, joint au dossier d'inscription puis disponible à l'Espace Famille, et d'y joindre un R.I.B.

Seule la restauration restera facturée directement par le prestataire de la Mairie d'Orléans.

Toutes questions sur les factures doivent être posées au référent de l'école de votre enfant.

L'accueil périscolaire

Le matin:

L'accueil du matin fonctionne du lundi au vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de classe à partir de 7h30. C'est une phase de réveil

où les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente. L'inscription se fait à l'école auprès du référent périscolaire. L'accueil est organisé à partir de 10 enfants inscrits (5 dans les Z.E.P.). Ne sont pas accueillis les enfants de T.P.S.

Le soir :

l'accueil du soir fonctionne du lundi au vendredi. les iours de classe. 30 minutes sont réservées au goûter apporté par les enfants. Ensuite, des activités adaptées à leur âge sont proposées (activités ludiques, informatique, lecons...). Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil. L'inscription se fait à l'école auprès du référent périscolaire. L'accueil est organisé à partir de 10 enfants inscrits (5 dans les Z.E.P.). L'inscription se fait à l'école auprès du référent périscolaire. L'accueil est organisé à partir de 10 enfants inscrits (5 dans les ZEP).

TARIFS 2011 (accueil matin - accueil soir)

| Quotients familiaux CAF | Tarifs à l'unité |
|--|------------------|
| A tranche < 374.22 | 0,27 € |
| B tranche comprise entre 374.23 et 474.76 | 0,54€ |
| tranche comprise entre 474.77 et 575.22 | 0,80€ |
| Tranche comprise entre 575.23 et 674.99 | 1,02€ |
| E Tranche comprise entre 675 et 775.38 | 1,23€ |
| F Tranche comprise entre 775.39 et 876.38 | 1,46€ |
| G Tranche comprise entre 876.39 et 974.28 | 1,61€ |
| H Tranche comprise entre 974.29 et 1 076.26 | 1,74€ |
| I Tranche comprise entre 1 076.27 et 1 176.78 | 1,84€ |
| J Tranche > 1 176.79 | 1,87€ |
| Enfants non orléanais | 1,94€ |
| Ticket occasionnel | 2,03€ |

L'aide au travail personnel (étude)

Ce dispositif est proposé dans toutes les écoles élémentaires afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. La présence de l'enfant sur la durée totale de la séance est obligatoire. Il fonctionne du lundi au vendredi les jours de classe, pendant 1h30 ; les enfants bénéficient d'une demi-heure de récréa-

tion au cours de laquelle ils prennent le goûter qu'ils ont apporté, avant que ne débute l'heure d'étude. Gratuit jusqu'au OF 7, il est accessible à un coût réduit pour les autres Q.F. Les inscriptions sont prises à l'école auprès du référent périscolaire. Pour ce dispositif, la Mairie d'Orléans s'engage à assurer un encadrement de qualité, par groupes de 20 enfants maximum (15 en Z.E.P.), afin que leur travail scolaire puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.



LES BARÊMES FONT L'OBJET DE NOUVELLES TRANCHES ET LES TARIFS SONT DÉSORMAIS CALCULÉS EN FONCTION DE VOTRE QF CAF OU MSA.

| Quotients familiaux CAF | Tarifs à l'unité |
|--|------------------|
| A tranche < 374.22 | gratuit |
| B tranche comprise entre 374.23 et 474.76 | gratuit |
| tranche comprise entre 474.77 et 575.22 | gratuit |
| D Tranche comprise entre 575.23 et 674.99 | gratuit |
| E Tranche comprise entre 675 et 775.38 | gratuit |
| F Tranche comprise entre 775.39 et 876.38 | gratuit |
| G Tranche comprise entre 876.39 et 974.28 | gratuit |
| H Tranche comprise entre 974.29 et 1 076.26 | 0,46€ |
| l Tranche comprise entre 1 076.27 et 1 176.78 | 0,91€ |
| J Tranche > 1 176.79 | 1,10€ |
| Enfants non orléanais | 1,31€ |

2.03 €

TARIFS 2011 (aide au travail personnel - étude)

Ticket occasionnel

Les ateliers éducatifs

Ces ateliers organisés après la classe ou pendant la pause méridienne* permettent aux enfants de découvrir des activités sportives, artistiques ou technologiques existantes.

Leur nombre varie suivant les écoles, et peuvent être organisés sur des périodes variables, à l'année ou au semestre.

L'inscription soumise à l'adhésion annuelle au dispositif se fait à l'école auprès du référent périscolaire, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, quel que soit le nombre de séances organisées.



* La participation aux ateliers éducatifs de la pause méridienne est gratuite pour les enfants inscrits au restaurant scolaire

LES BARÊMES FONT L'OBJET DE NOUVELLES TRANCHES ET LES TARIFS SONT DÉSORMAIS CALCULÉS EN FONCTION DE VOTRE QF CAF OU MSA.

TARIFS 2011

| IARIFS 2011 | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Quotients familiaux CAF | Adhésion annuelle Ateliers éducatifs | | | |
| A tranche < 374.22 | 5,68€ | | | |
| B tranche comprise entre 374.23 et 474.76 | 10,78€ | | | |
| tranche comprise entre 474.77 et 575.22 | 15,96 € | | | |
| D Tranche comprise entre 575.23 et 674.99 | 20,23 € | | | |
| E Tranche comprise entre 675 et 775.38 | 24,50€ | | | |
| F Tranche comprise entre 775.39 et 876.38 | 29,23 € | | | |
| G Tranche comprise entre 876.39 et 974.28 | 32,10€ | | | |
| H Tranche comprise entre 974.29 et 1 076.26 | 34,74€ | | | |
| I Tranche comprise entre 1 076.27 et 1 176.78 | 36,77 € | | | |
| J Tranche > 1 176.79 | 37,33 € | | | |
| Enfants non orléanais | 38,79€ | | | |

4. La réussite éducative

Parents, le dispositif de Réussite Éducative peut vous aider "à aider" votre enfant à réussir.

Sur les écoles de l'Argonne et de la Source, la Mairie d'Orléans a, avec l'aide de l'Etat, développé un dispositif de Réussite Educative.

Si votre enfant est en fragilité plus ou moins importante, nous vous proposons de nommer un référent qui étudiera avec vous un programme "sur mesure" correspondant aux besoins de votre enfant dans différents domaines :

- santé
- scolarité
- aide à la parentalité
- lutte contre le décrochage scolaire

Pour tout renseignement:

Noëlle Page - Coordonnatrice - Contrat de Réussite Educative Tél. : 02.38.68.46.10 - Email : npage@ville-orleans.fr



5. Le Carrefour des Parents



Le Carrefour des Parents est un dispositif de la ville d'Orléans, qui permet de valoriser et de conforter les parents dans leur rôle. Il fonctionne sur les principes suivants : l'écoute, la convivialité, la mutualisation des expériences, l'instauration d'une relation de confiance avec les parents, grâce à une grande confidentialité.

Le Carrefour des Parents fonctionne sous la forme de rencontres et d'échanges avec les parents. L'accès est libre, gratuit et anonyme. Ces réunions sont animées par des intervenants (psychologues, personnels socio-éducatifs et parents référents), autour de thématiques très variées.

Le Carrefour des Parents s'adresse à toutes les familles quelles que soient leur origine, leur situation ou encore leur quartier. Le Carrefour des Parents se déplace dans différents lieux propices : crèches, haltes-garderies, centres d'animation sociale, écoles maternelles et élémentaires, collèges, associations, etc...

Permanences du Carrefour des Parents :

Maison de la Réussite La Source

1, rue Bossuet 45100 Orléans Tél. 02 38 63 93 77

[NOUVEAUTÉ]

Maison de la Réussite Argonne

4, rue Jean-Philippe Rameau 45000 Orléans Tél. 02 38 86 29 17

Premier et quatrième jeudi du mois de 14h15 à 15h15

Premier et quatrième mardi du mois de 14h15 à 15h15

Pour tout renseignement :
Coordonnatrice du Carrefour des Parents : **Edith HOUDUSSE** - carrefour-parents@ville-orleans.fr - 02.38.68.46.06

6. Les accueils de loisirs

Dans ses 4 structures permanentes, la Mairie d'Orléans organise des accueils de loisirs sans hébergement, ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, les mercredis ainsi que pendant les vacances. Les enfants peuvent être acheminés en bus ou venir directement, selon le souhait des parents. Les sites les accueillent de 8h à 18h, chaque jour de fonctionnement.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie.

Les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne, sur les sites ou lors des sorties, contribuent à l'éveil culturel et sportif et à l'apprentissage de la citoyenneté. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la Mairie d'Orléans.

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des parents en fonction du quotient familial calculé par la C.A.F.. Ils intègrent le transport et le repas. Il pourra être demandé une contribution supplémentaire, aux parents, pour les campings ou les nuits au centre.



Les accueils:

Les 4 sites accueillent des enfants de 3 à 12 ans.

Châtelet

25 rue de la Charpenterie 45 000 Orléans 02 38 54 57 23

En plein centre ville, ce site profite de la proximité de la médiathèque, des musées mais aussi de la Loire et de l'Île Charlemagne.

Allée des sapins

64 rue de Châteaubriand 45 100 Orléans la Source 02 38 76 22 17

Situé dans un parc de verdure, à deux pas de l'allée des Sapins, non loin du stade et de la piscine de la Source, cet accueil est très bien doté en équipements de loisirs.

péricentres desservis (*) : L. Guilloux, Diderot

Soulaire

Rue des Quinze Pierres - 45 750 St Pryvé St Mesmin Le site regroupe 2 accueils de loisirs :

- Soulaire Château 02 38 22 11 35
- **Soulaire Séquoias** 02 38 22 10 45

Situés dans un magnifique parc boisé disposant d'installations sportives

péricentres desservis: J. Mermoz, P. Ségelle, J. Zay et Capucins pour Soulaire Château **péricentres desservis**: Maternelle Nécotin, G. Couté (à la place de M. Stuart, pendant les travaux de la 2^e ligne de tramway), A. Dessaux et M. Perrard pour Soulaire Séquoias

Modalités d'inscription

Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles.

Les 1ères inscriptions qui nécessitent la constitution du dossier doivent obligatoirement être faites auprès du service accueil / inscriptions situé à la Direction de l'Education au 2 Bis rue des Anglaises. (02.38.79.29.73 ou 02.38.79.29.77). Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 13H00 et de 13H45 à 17h30 (17h le vendredi). Les réservations suivantes peuvent désormais être réalisées également dans chacun des accueils de loisirs, le mercredi et pendant les vacances, de 8H00 à 9H00 et de 17h à 18h. Toutes les annulations de réservation sont centralisées à la Direction de l'Education. Pour faciliter la communication, une adresse mail est mise en place : accueils-de-loisirs@ville-orleans.fr.

Toutes les indications concernant les modalités d'inscription, d'annulation, de régularisation sont consignées dans un règlement des accueils de loisirs qui peut vous être remis sur demande à l'accueil ou dans un centre.

Pièces à fournir

- ✔ Photocopies du carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant
- ✓ Attestation d'assurance extra-scolaire (formule couvrant l'enfant en dehors de l'école)
- ✓ Numéro d'allocataire C.A.F. ou de la M.S.A.
- ✓ Aides aux temps libres avec notification O.F.-C.A.F.
- ✓ Numéro de téléphone (personnel et travail)
- ✔ Certificat de scolarité pour les enfants de 3-4 ans hors commune
- ✓ Justificatif de domicile



Horaires & transports

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h à 18h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h.

Par ailleurs, 10 péricentres sont ouverts dans les locaux périscolaires de 10 écoles. Ainsi, dès 8h, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu chaleureux et sécurisé jusqu'au départ du bus selon un horaire qui sera communiqué lors de l'inscription. De la même façon, ces accueils sont ouverts le soir après 17h et jusqu'à 18h, heure limite à laquelle les parents devront venir chercher leurs enfants.

Tarifs

Les bons de réduction de la C.A.F. ou de la M.S.A. sont acceptés et viennent en déduction des sommes dues (5,40€ pour 2011).

Les accueils de loisirs sans hébergement

| | TARIFS 2011 (en euros) | | Tarif journalier | |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------|------------------|--|
| selon les quotients familiaux CAF | | Sans bon CAF | Avec bon CAF | |
| А | < 374.22 | 7,00€ | 1,60€ | |
| В | De 374.23 à 474.76 | 7,52€ | 2,12€ | |
| С | De 474.77 à 575.22 | 8,34€ | 2,94€ | |
| D | De 575.23 à 674.99 | 9,22€ | 3,82€ | |
| Е | De 675 à 775.38 | 10,17€ | 4,77€ | |
| F | De 775.39 à 876.38 | 11,14€ | 5,74€ | |
| G | De 876.39 à 974.28 | 12,16€ | 6,76€ | |
| Н | De 974.29 à 1 076.26 | 13,25€ | 7,85€ | |
| I | De 1076.27 à 1 176.78 | 13,88€ | | |
| J | > 1 176.79 | 14, | 47€ | |



Suppléments au prix de journée : Soirée et nuit au Centre = 2,64 € Journée en camping = 3,60 €

Pour appliquer la réforme CAF, les familles non-orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 5,40 € en supplément du tarif de base.

7. Espace Famille

L'Espace Famille est à votre disposition au Centre Municipal. Sa mission est de traiter l'ensemble des données relatives à la famille :

- Création ou modification du dossier en vue d'une inscription scolaire
- Ouotient familial

et de gérer la facture unique.

Si, concernant cette facture, vous souhaitez faire l'objet d'un prélevement mensuel, les imprimés nécessaires sont à votre disposition à l'Espace Famille.



Contacts

Adjointe au Maire chargée de l'Education : Bénédicte Maréchal bmarechal@ville-orleans.fr 02 38 79 25 44

Direction de l'Education : educ@ville-orleans.fr

Directeur : Patricia Charles pcharles@ville-orleans.fr - 02 38 79 25 44

Responsable du pôle écoles : Nadine Fouchet nfouchet@ville-orleans.fr - 02 38 79 26 35

Responsable du service équipement matériel et suivi du patrimoine : Joël Beaujouan jbeaujouan@ville-orleans.fr - 02 38 79 24 96

Responsable du pôle missions éducatives : Marie-France Colas mcolas@ville-orleans.fr - 02 38 79 22 36

Responsable des inscriptions scolaires : Pascale Silva psilva@ville-orleans.fr - 02 38 79 23 31

Responsable du pôle de gestion : Maude Gonzalez mgonzalez@ville-orleans.fr - 02 38 79 26 22

Responsable de la restauration scolaire : Delphine Mialanne dmialanne@ville-orleans.fr - 02 38 79 25 48

Direction Générale Adjointe Familles et Solidarité

Espace Famille : Laurence Argenti espace-famille@ville-orleans.fr - 02 38 79 26 82

Délégation de la Restauration Scolaire

SOGERES 21 rue Anthelme Brillat Savarin - ZAC expo sud 45064 Orléans cedex 2 - 02 38 66 27 00

Congés scolaires 2011 - 2012

- ✔ Rentrée : Lundi 5 Septembre 2011
- ✓ Toussaint : du vendredi 21 octobre 2011 après la classe au mercredi 2 novembre 2011 au matin
- ✓ Noël : vendredi 16 décembre 2011 après la classe au mardi 3 janvier 2012 au matin
- ✔ Hiver: du vendredi 24 février 2012 après la classe au lundi 12 mars 2012 au matin
- ✓ Printemps : du vendredi 20 avril 2012 après la classe au lundi 7 mai 2012 au matin
- ✓ Début des vacances d'été : Vendredi 6 Juillet 2012

Les Mercredis d'accueil de loisirs :

- ✓ 4^{ème} trimestre 2011 : 7-14-21-28 septembre, 5-12-19 octobre, 9-16-23-30 novembre, 7-14 décembre
- ✓ 1^{er} trimestre 2012 : 4-11-18-25 janvier, 1-8-15-22 février, 14-21-28 mars
- ✓ 2^{ème} trimestre 2012 : 4-11-18 avril, 9-16-23-30 mai, 6-13-20-27 juin, 4 juillet

La Mairie d'Orléans propose des activités pour les enfants dans ses établissements culturels tout au long de l'année :

- La Médiathèque d'Orléans, la médi@thèque de la Source et le réseau des bibliothèques d'Orléans
- Le Théâtre Gérard Philipe
- Le Musée des Beaux-Arts
- Le Muséum d'Orléans
- Le Conservatoire
- Le Centre Charles Péguy
- La Maison Jeanne d'Arc
- La Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier

Renseignements auprès des établissements ou sur www.orleans.fr

